

CGT NETTOYAGE 49

14 place Louis Imbach

49100 ANGERS

Angers, le 1^{er} septembre 2020

Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de mon vécu en tant que salarié de la société ARENIS. J'y suis rentré en 2016 en CDD puis embauchée en 2018 en CDI.

Suite à de sérieux problèmes de santé m'occasionnant un handicap, je viens d'être licenciée pour inaptitude. Malgré les problèmes d'argent qui vont inévitablement en découler, j'éprouve un véritable soulagement de ne plus avoir à subir des conditions de travail déplorables sur le plan humain.

Dès le début, la responsable du site a dénigré la qualité de mon travail. J'ai laissé faire en serrant les dents. Il faut bien travailler. Malgré tout, un CDI a été signé. Faut savoir, on n'embauche pas définitivement quelqu'un qui travaille mal.

Les réflexions désagréables ont continué, parfois avec des accalmies car je ne me laissais plus faire et je n'hésitais pas à répondre. Quand mes arrêts se sont multipliés, je n'étais plus bonne à rien. Elle me rabaisait ! Ça la gênait d'avoir des remplacements à faire. Mais qu'est ce qu'ils croient ces gens-là, que l'on s'arrête par amusement, pour perdre 3 jours de salaire à chaque fois ? Qu'on est feignant et qu'on profite de ce qu'ils appellent « le système » ? Malgré mon état de santé (je ne peux plus lever l'épaule sans vive douleur), on me demandait de passer la tête de loup pour enlever les toiles d'araignée dans les hauteurs ou bien de passer l'autolaveuse. Pendant l'épidémie de COVID, on nous rajoutait du travail pour compenser les absences et on nous faisait former les nouveaux salariés. Ce n'était pas mon boulot de les former, mais le sien ! Je n'ai pas la classification pour le faire ! Quand on est AS1 chez ARENIS, on y reste un bon moment !

Je ne passerais pas non plus sous silence la discorde jetée entre les salariés qu'elle montait les uns contre les autres en racontant tout et n'importe quoi. Autant dire que cela jetait une ambiance de « merde » et lorsqu'il faut aller au boulot dans ces conditions-là, c'est la « boule au ventre » ! Stress garanti à longeur d'année !

J'ai pu récupérer environ 300 euros de salaire sur des primes de transport, primes de fin d'année non payées, et même un avenant qu'on m'avait fait sauter. Une dizaine d'heures de travail « à l'œil » ! Pourtant, je leur faisais confiance. Je ne relisais pas mon bulletin de salaire. Quand j'étais en CDD, la responsable m'avait soutenu que le transport n'était pas dû sur les CDD. Ce n'était pas vrai ! Pour eux, 300 euros ce n'est rien. Mais quand on compte à l'euro près chaque mois... Piquer sur les salaires, c'est tout bonnement « dégueulasse ».

Bosser chez ARENIS, ce n'est pas la joie. On n'est rien et on vous le fait comprendre. Quand j'ai averti la responsable que j'étais en inaptitude, elle m'a répondu :

« Alors ma louloute, qu'est ce qu'on va pouvoir faire de toi. T'es bonne à mettre à la casse ! »

Peut-on trouver pire mépris ? C'est tout simplement écoeurant !

J'espère que mon témoignage encouragera d'autres salariés à se manifester, car je ne suis pas la seule victime à subir de tels agissements.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.